

Dossier de presse  
2 décembre 2020

## L'Entente pour l'Eau du Bassin Adour-Garonne enregistre des premiers résultats significatifs dans sa mobilisation face au changement climatique

### Une mobilisation de tous les acteurs

Depuis le lancement de l'Entente pour l'eau, en octobre 2018, ce partenariat inédit permet de définir et mettre en œuvre des mesures ayant un effet de levier important pour répondre au déficit quantitatif actuel et futur de la ressource en eau.

L'année 2020 est à ce titre exemplaire par le nombre et le succès des projets lancés. Les premiers résultats des appels à projets, par exemple, sont plus qu'encourageants, ils dépassent même les attentes. Sur le terrain, auprès des partenaires et maîtres d'ouvrages, les résultats sont concrets, visibles et sources de fierté.

En 2020, les membres de l'Entente ont ainsi décidé de lancer de plusieurs **appels à projets**.

### La préservation des milieux aquatiques pour une meilleure résilience des territoires

- **L'Entente sur l'eau : une impulsion sans précédent pour la préservation des zones humides**  
**3 000 hectares protégés – jusqu'à 30 Millions de m<sup>3</sup> d'eau stockés**

#### Les services rendus par les zones humides

En période de fortes précipitations, les zones humides se comportent en éponges géantes qui se gonflent des eaux de crue, les absorbent et les stockent atténuant ainsi les inondations et rendant bien d'autres bénéfices :

**Stocker l'eau** : 1m<sup>2</sup> de zone humide peut stocker jusqu'à 1m<sup>3</sup> d'eau.

**Ralentir l'écoulement de l'eau** : réduction de l'érosion des sols, des inondations.

**Autoépuration des eaux, stockage du carbone, préservation de la biodiversité.**

L'appel à projets, relatif à la « restauration des zones humides de têtes de bassins versants » lancé conjointement par l'agence de l'eau Adour-Garonne, les Régions Nouvelle-Aquitaine, Occitanie / Pyrénées - Méditerranée et Auvergne Rhône-Alpes, a mobilisé 79 candidatures.

**42 lauréats** ont ainsi pu être retenus par les membres de l'Entente pour la réalisation de **15 M€ de travaux sur 4 ans** qui concerneront plus de 3 000 ha de zones humides, soit 6 fois plus que les objectifs initiaux.

Jusqu'à **30 Millions de m<sup>3</sup> d'eau** seront ainsi **stockés et sécurisés**.

De nombreux syndicats de rivière se sont mobilisés sur des projets d'envergure, ce qu'ils n'auraient pas été en mesure de faire sans les modalités d'aides très incitatives de cet appel à projets.

**Une action qui favorise des initiatives locales à grande échelle permettant d'avoir de réels impacts sur la préservation des services rendus par les zones humides, pour une meilleure résilience des territoires concernés.**

Ce soutien massif à la préservation des zones humides rejoint les objectifs de la **convention RAMSAR qui fêtera ses 50 ans en 2021 (traité international pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides)**.

Cet anniversaire sera l'occasion d'organiser une valorisation des actions engagées à travers l'AAP de l'Entente, car la sensibilisation du public est un enjeu important pour favoriser la protection de ces milieux qui jouent un rôle essentiel dans la logique d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, en particulier dans la régulation des eaux tant au niveau qualitatif que quantitatif.

**Des projets innovants sur tout le grand Sud-Ouest**

**Restauration des zones humides d'estives en tête de bassin versant du Lot, de la Dordogne et de la Truyère - Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Pour rétablir une quantité et une qualité d'eau suffisante en période de sécheresse, des travaux seront réalisés sur deux sites pilotes. Ils permettront de préserver ces milieux fragiles et de sécuriser l'abreuvement du bétail et la production du fourrage essentiels au maintien du pastoralisme. Les travaux seront accompagnés d'une sensibilisation à la préservation de l'eau et aux enjeux du changement climatique pour promouvoir ces approches.

**Restauration des zones humides de Barguelonne, Lemboulas -Conservatoire d'espaces naturels d'Occitanie**

Suite aux dégradations des zones humides occasionnées par des pratiques agricoles intensives, un programme ambitieux de travaux va être lancé sur 18 sites parmi lesquels 2 sites feront l'objet d'une acquisition foncière. Ce projet s'intègre dans des plans pluriannuels de gestion des cours d'eau de ce territoire ; il fera l'objet d'un suivi de la qualité de l'eau et des services associés ainsi que d'une sensibilisation et d'un partage d'expériences.

**Restauration des zones humides de l'Antenne et Soloire\* - Syndicat Mixte des bassins Antenne, Coran, Soloire, Romède – Nouvelle-Aquitaine**

Face à la vulnérabilité du territoire aux orages et aux inondations qui en découlent, un programme de restauration de haies, de création de talus,... permettra d'optimiser le rôle de rétention et de régulation de l'eau par les zones humides de ce territoire, en permettant à la fois le stockage et le ralentissement de l'écoulement de l'eau. Ce projet permettra également de renforcer les services en faveur de la biodiversité, d'une agriculture durable, et du stockage de carbone.

*L'Antenne et la Soloire sont des affluents de la rive droite de la Charente*

- **La renaturation des cours d'eau**

Les Régions et l'Agence ont lancé un appel à projets qui viendra soutenir des projets ambitieux de renaturation de cours d'eau.

A ce jour, 35 dossiers ont été déposés; ils vont notamment permettre la restauration de zones inondables, la diversification des habitats aquatiques du lit du cours d'eau et l'accueil d'une faune et d'une flore plus diversifiées. Ils feront l'objet de cofinancement Agence-Régions pouvant aller jusqu'à 70%.

Cette mobilisation financière de l'Agence et des Régions permet de mettre en place une véritable dynamique locale sur ces questions car elle fait émerger des projets d'envergure qui auront un impact sur la restauration des fonctionnalités des cours d'eau (exemple : zone d'expansion de crues).

## La gestion quantitative de l'eau, une préoccupation majeure

### Une stratégie de gestion quantitative consolidée à l'échelle du bassin Adour-Garonne

- **Une gouvernance Garonne à l'échelle du fleuve**

Une réunion présidée par Etienne Guyot, Préfet coordonnateur de bassin s'est tenue le 28 septembre avec les 2 Régions, les 7 départements, les 2 Métropoles, les services de l'Etat et l'agence de l'eau afin de partager les enjeux de la gouvernance Garonne et acter le principe de la création d'une association dédiée.

Cette association sera un espace d'échange pour établir la confiance entre les différents partenaires, elle doit déboucher sur la création d'un Etablissement Public Territorial de Bassin en 2022.

- **Résultats de la mission d'expertise**

A la demande du préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne, une mission d'expertise des deux ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture (CGEDD et CGAAER), dirigée par Christian LE COZ, est en cours sur l'évaluation du potentiel et des conditions de mobilisation des barrages hydroélectriques du bassin Adour-Garonne pour participer au soutien d'étiage des rivières dans le contexte de changement climatique.

- **Le déploiement des PTGE et des démarches territoriales sur la gestion quantitative**

Bien gérer la ressource en eau est crucial pour assurer un équilibre durable entre les usages et la quantité d'eau disponible afin de limiter les crises en période de sécheresse et d'assurer le bon état des milieux aquatiques. Les Projets de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE) se développent dans les secteurs du grand Sud-Ouest à la recherche d'un équilibre quantitatif en combinant l'ensemble des actions pour répondre aux évolutions climatiques, démographiques et économiques. 34 territoires en déficit font ou vont faire l'objet de démarches renforcées de retour à l'équilibre quantitatif d'ici 2027. Les préfets coordonnateurs des sous-bassins sont très investis.

## Le lancement et la poursuite d'actions

- **La mise en place de la plateforme**

Comme l'Entente s'y être engagée, elle a créé le 27 janvier 2020 la Plateforme des bonnes pratiques pour l'eau dans le grand sud-ouest et elle a recruté le coordonnateur le 1er octobre 2020.

L'objectif de cette plateforme est de mobiliser la recherche, d'encourager l'innovation et l'expérimentation pour accompagner les adaptations des usagers au changement climatique. Pour se faire, la Plateforme collectera les expériences menées en France comme à l'étranger et assurera le transfert des solutions les plus efficaces dans le grand sud-ouest de la France.

- **L'efficience et les économies d'eau en agriculture**

Le rapprochement de l'Agence et des Régions a permis de lancer un AAP qui s'insère dans le plan de mesures incitatives pour l'eau de l'Agence et qui va venir en appui aux aides des Régions sur la thématique de l'efficience de l'eau pour l'agriculture

- Un second AAP vise à soutenir **les filières agricoles efficaces en eau et à bas niveau d'impact**, développant des pratiques économes en eau et en intrants. Il a été lancé pour promouvoir la transition agro-écologique avec un montant d'aide de 1 million d'euros.

- **Les économies d'eau industrielle** sont encouragées. Un appel à projets ouvert jusqu'en mai 2021, cible la gestion économe de la ressource en eau des industries en prévision du déficit en eau sur le bassin avec le dérèglement climatique. Cet appel à projets s'intègre dans les objectifs nationaux de réduction des consommations de 10% en 5 ans pour les industriels et dans les objectifs de Néo Terra qui vise 50% d'économie en 2030.

- **La réutilisation des eaux usées traitées**

Peu exploitées sur le bassin Adour-Garonne, elles représentent cependant une solution intéressante localement parmi les mesures possibles d'adaptation au changement climatique. Face à des restrictions d'usages de l'eau en été de plus en plus nombreuses et aux pressions qui s'accroissent sur la ressource en eau, que ce soit sur le plan quantitatif ou sur le plan qualitatif (rejets des stations d'épuration), la REUT est une solution de plus en plus mise à l'étude.

## Des démarches exemplaires déjà amorcées en Région, en attendant l'appel à projets en 2021 :

### Région Occitanie

Démarrage en 2020 de l'étude de potentialités pour la réutilisation des eaux usées traitées en Occitanie.

L'objectif de l'étude est d'identifier les projets existants ou à venir, caractériser les typologies de projets possibles sur la Région Occitanie et d'identifier les futurs candidats pour l'appel à projets. Un guide méthodologique sera également produit pour aider les porteurs de projets dans la construction de leur projet.

Cette démarche s'intègre dans le plan de transformation –« Pacte Vert » lancé par la Région engageant la collectivité dans un vaste programme d'actions dont l'ambition est d'accompagner les habitants, entreprises, associations, vers un nouveau modèle de société plus juste, favorisant une véritable transition écologique et saisissant l'opportunité de développement des énergies renouvelables pour créer des centaines d'emplois sur le territoire.

### Région Nouvelle Aquitaine

Plusieurs initiatives exemplaires ont déjà vu le jour en Nouvelle-Aquitaine :

- Un projet de réutilisation des eaux de géothermie de Mont de Marsan
- Une étude sur 19 filières industrielles et agricoles sur le territoire des Landes (agriculture, pisciculture, élevage de volailles et de palmipèdes, papeteries, vin, sylviculture, etc.) pour évaluer les opportunités de recyclage / réutilisation des eaux non conventionnelles dans un objectif d'économie circulaire de l'eau.

## Une piste à développer : la renaturation des villes

Définir et mettre en œuvre une politique de désimperméabilisation des sols de façon à ce que l'urbanisation perturbe le moins possible le cycle de l'eau fait partie des actions phares menées par l'Entente. Pour cela, toutes les techniques d'infiltration sont explorées pour respecter le cheminement de l'eau (réalisation d'espaces verts paysagers, la création de noues, de bassins d'infiltration, d'espaces de stationnements drainants).

**En 2020, l'Agence a accompagné 20 opérations pour un montant d'aides de 2,8 millions d'euros et qui permettront de désimperméabiliser plus de 85 000 m<sup>2</sup>.**

**Des initiatives innovantes techniquement et moins coûteuses pour éclairer les travaux à venir de l'Entente.**

**Portet-sur-Garonne (Haute-Garonne)**

Pour faire face aux risques d'inondations de plus en plus fréquents, la ville de Portet-sur-Garonne a désimperméabilisé 12 000m<sup>2</sup> et mis en place un bassin de rétention et d'infiltration des eaux pluviales afin de réduire les risques d'inondation pour ses usagers.

**Capbreton (Landes)**

C'est un enjeu stratégique sur les communes littorales qui doivent faire face à des enjeux environnementaux importants (qualité des eaux de baignade/conchylicoles). A Capbreton, une gestion raisonnée des eaux pluviales, avec désimperméabilisation des sols a été mise en place.

Le programme d'aménagement de plus de 16 000 m<sup>2</sup> en espaces verts, parkings drainants, pour un montant de 2 M€ a permis de réaliser une économie de près de 30 % par rapport à une technique classique.

**Saint-Affrique (Aveyron)**

En partenariat avec le **Parc Naturel Régional des Grands Causses**, ce sont les cours et les parkings des 2 groupes scolaires de la ville qui vont être désimperméabilisés afin de les rendre plus résilients aux évolutions climatiques (chaleur et inondation). Ces investissements seront accompagnés d'actions de sensibilisation des 310 élèves et leurs parents à la question du changement climatique. Cet exemple innovant pourrait être reproduit à plus grande échelle dans d'autres écoles.

**Conseil Départemental de la Dordogne**

L'initiative de la collectivité pour gérer les eaux pluviales et la désimperméabilisation du site de son Laboratoire Départemental d'Analyse et de Recherche met en évidence que tous les acteurs locaux peuvent être parties prenantes pour promouvoir ces techniques de renaturation en ville.

**L'Entente pour l'eau : une synergie des politiques au service de l'eau, grande cause du Sud-Ouest qui démontre son efficacité.**

Les membres de l'Entente pour l'eau du bassin Adour-Garonne réunis autour du Préfet coordonnateur de bassin, **Etienne Guyot**, du Président du Comité de bassin, **Martin Malvy**, et des présidents des régions Nouvelle-Aquitaine, **Alain Rousset** et Occitanie, **Carole Delga**, ont engagé plusieurs chantiers qui démontrent d'ores et déjà des résultats significatifs notamment dans le domaine de la préservation des zones humides, essentielles pour le stockage et le ralentissement de l'eau.

**Contacts presse :**

- **Préfecture de la région Occitanie, préfecture de Haute-Garonne :**  
[communication@occitanie.gouv.fr](mailto:communication@occitanie.gouv.fr)
- **Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :**  
Coralie Monboisse : coralie.monboisse@laregion.fr - Port. : 07 88 56 06 42
- **Région Nouvelle-Aquitaine :**  
[presse@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:presse@nouvelle-aquitaine.fr) – Tél. : 05 57 57 02 75
- **Agence de l'eau Adour-Garonne :**  
Catherine Belaval : catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr - Port. : 06 08 73 64 03